

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2018

Présents : Guy DAUPHIN, Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREUX, Carlos FERNANDEZ, Bruno LABAT, Michel LEROY, Valérie MERLI, Joëlle RICHAUD

Pouvoirs : Stéphane FABRESSE à Michel LEROY, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD, Michèle LAUZE à Guy DAUPHIN

Secrétaire : Marie-Claire FEREUX

Le quorum est atteint

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 mai 2018 est soumis au vote : unanimité

1 – Règlement local de publicité et plan de jalonnement SIL

Notre règlement local de publicité doit être révisé avant le 13 juillet 2020 afin de le mettre en conformité avec la loi du 12 juillet 2010, dite loi « Grenelle2 ».

Nous avons déjà pris une délibération le 23 mai 2016 portant prescription de la révision de notre règlement local de publicité qui devait être réalisée par Cotelub. Cette révision se compose du règlement et du plan de jalonnement avec signalisation d'information locale.

Or les services de la DREAL, après analyse du travail, dit que la partie règlement proposée n'est pas conforme tant sur la forme que sur le fond. Il convient donc de reprendre la procédure.

Il sera demandé au bureau d'études retenu d'adapter son offre en conséquence et de ne pas repartir de zéro mais abonder le travail déjà réalisé, ce qui devrait réduire le montant de la prestation du bureau d'étude.

Concernant le second lot « le plan de jalonnement », le travail est conforme. Il n'est pas nécessaire de le faire reprendre.

Il est donc proposé d'adhérer à la proposition du PNRL qui consiste à aider les communes à mener à bien ce travail uniquement pour la reprise du règlement (textes de loi).

Vote : unanimité

2 – Compteur Linky

Le déploiement du compteur linky soulève un certain nombre d'interrogations.

Cette affaire est d'autant plus difficile qu'elle ne relève pas de nos compétences, les compteurs faisant partie du domaine de distribution publique d'électricité relevant de la responsabilité de ENEDIS qui les exploite sur le territoire communal.

Depuis le 9 mars 2017, le tribunal administratif de Rennes a pris un arrêté consistant à invalider toutes les délibérations refusant le déploiement de Linky compte tenu de la nature de service public de la distribution d'électricité en France.

Le Député Julien Aubert, dans le cadre de son Groupe d'Etude sur la filière énergétique, organise une table ronde le jeudi 21 juin prochain à l'Assemblée nationale avec différents intervenants aussi bien au niveau technique que de la santé. Le résultat de ces entretiens nous sera communiqué.

Une réunion avec Enedis est prévue le 22 juin. Marie-Claire Féréoux et Michèle Lauze y assisteront.

En attendant, il vous est proposé de signer une motion sur la base du principe de précaution, enjoignant ENEDIS :

- ♦ à respecter la volonté des personnes qui expriment leur refus d'installer le compteur Linky à leur domicile,
- ♦ à développer une communication sur les modalités de déploiement sur le territoire communal.

Vote : unanimité

3 – Modifications de l'adressage postal

En 2002 avait été créée « l'impasse du Lavoir » qui correspondait à un couloir sans issue de 4 à 5 m de long desservant 2 habitations. Or dans la délibération de 2011, réalisée avec l'aide de La Poste, nous avons domicilié ces habitants dans la « rue du Lavoir » sans supprimer l'impasse.

Par ailleurs nous avons baptisé le chemin qui conduit au lavoir « Descente du lavoir » sans mettre de plaque de nom de rue. La 1^{ère} maison a donc donné à tous les services son adresse avec « chemin du Lavoir ». De plus, à partir de juillet, l'un des logements construits par M. Lovisolo sera habité.

Il est donc nécessaire de rectifier l'adressage en :

- Supprimant l'impasse du Lavoir et la rue de la descente du lavoir
- Créant « chemin du Lavoir »

Vote : unanimité

Informations diverses

SDIS de Vaucluse : Madame le Maire informe les élus de la lettre qu'elle a envoyée au SDIS pour l'informer qu'elle ne pouvait pas prendre l'arrêté demandé car cela voudrait dire que la commune valide les exigences du SDIS de Vaucluse concernant le débit de 120 m³ minimum soit 60 m³/h pendant 2h, ce qui est impossible à tenir. Copie du courrier à l'association des Maires de Vaucluse.

Antenne Orange : nouvelle proposition paysagère, reçue le matin même, incluant un pylône « arbre » pour augmenter son intégration dans le paysage.

« **Jour de la Nuit 2018** » Le Parc du Luberon propose aux communes de participer à cette animation qui consiste à éteindre tous les éclairages publics.

Les communes devront piloter directement le choix de l'animation et la logistique afférente à la commune. Le Parc proposera une liste de prestataires et éventuellement un cofinancement de certaines animations dans le cadre d'une subvention attribuée au Parc mais dont les modalités ne sont pas encore définies.

Madame le Maire demande aux élus s'ils veulent s'en occuper en précisant qu'il ne faut pas compter sur elle car elle est déjà très occupée.

La déléguée au PNRL essaiera d'en savoir plus lors du comité syndical du 15 juin.

Analyse financière : demandée à la Direction Générale des Finances Publiques, cette analyse n'est pas diffusable mais nous pouvons dire qu'elle confirme la solidité financière de la commune grâce à une gestion rigoureuse.

Fin de la réunion à 21h20